

La Maison de l'Europe  
est une Association (loi 1901)  
déclarée d'Intérêt Général

## Devenez AMBASSADEUR !

Les dons consentis par des particuliers ouvrent droit à une réduction d'impôts dans le cadre des dons effectués aux autres oeuvres

(ligne UF de la déclaration des revenus 2018)

Cette réduction est d'un montant de 66% des sommes versées, retenues dans la limite de 20% du revenu imposable des donateurs.

### Soit par exemple :

- pour un don de 50€: réduction de 33€, solde 17€
- pour un don de 100€: réduction de 66€, solde 34€

Chaque don fait l'objet d'un reçu réglementaire à joindre à votre déclaration d'impôts.

S'agissant d'une réduction d'impôts, **cela ne concerne que les donateurs imposables.**

NB : Les nouvelles adhésions à compter de Septembre 2018 comptent pour l'année 2019 pour votre **première adhésion**

- Oui     Autorise la prise, la diffusion et la publication de photos graphismes représentant dans le cadre des manifestations de la Maison de l'Europe
- Non

## Maison de l'Europe en Artois

82, rue de l'Université - 62400 Béthune

Tél. 03.21.52.02.49 / 06.89.26.28.09

contact@maison-europe-artois.eu

www.maison-europe-artois.eu

# Maison de l'Europe

en Artois

## BULLETIN d'adhésion 2019

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse privée : .....

.....

.....

Tél fixe : .....

Portable : .....

E-Mail : .....

.....

Date de votre anniversaire : .....

Renouvellement

Nouvelle Adhésion

Souhaite un reçu fiscal

Réservé à l'association

Carte Adhérent

Reçu fiscal

Statuts

.....

Membre actif 30€

Membre actif (conjoint) 20€

Membre actif (+ 18 ans) 15€  
(étudiant, Université du Temps Libre Buridan)

Membre actif (mécène à partir de) 1000€

Vos chèques sont à libeller à l'ordre de  
Maison de l'Europe en Artois

À..... le .....

Signature :